

Tous les poids lourds ayant une Masse Maximale Autorisée de plus de 3,5 tonnes, ainsi que tous les tracteurs de semi-remorque de catégorie N1 avec le code carrosserie BC (quel que soit leur poids), sont (depuis respectivement le 1er avril 2016 et le 1er janvier 2018) soumis au prélèvement kilométrique en Belgique. Cette réglementation est applicable sur les autoroutes et sur un certain nombre de voies régionales et communales. Pour être en règle avec la réglementation belge relative au péage routier, vous devez enregistrer votre véhicule sur le portail des utilisateurs de Satellic ou à un point de service. Le présent guide détaille les documents dont vous avez besoin pour enregistrer votre véhicule.

Il comporte les informations suivantes:

- [Les données à enregistrer](#) 2
- [Où trouver ces données](#) 5
- [Les documents acceptés par Satellic à titre de preuve](#) 6

Introduction

Lorsque vous enregistrez un véhicule sur le portail des utilisateurs de Satellic ou à un point de service, il vous faudra:

- a. Fournir un certain nombre de données concernant votre véhicule
- b. Télécharger ou scanner tous les documents pertinents du véhicule

Le présent document décrit tous les documents du véhicule acceptés par Satellic à titre de preuve pour les données relatives au véhicule à fournir.

Vous devez enregistrer:

Données du véhicule

Pays d'origine	Numéro d'immatriculation
<input type="text" value="Belgique"/>	<input type="text"/>
Poids total roulant autorisé (PTRA) [kg]	Classe d'émission
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="Faites votre choix"/>

Le **certificat d'immatriculation** doit dans tous les cas être téléchargé ou scanné. Sans cela, votre enregistrement ne pourra pas être validé et vous ne serez pas conforme à la réglementation belge relative au péage routier.

Un certificat d'immatriculation ne contient pas toujours les informations nécessaires ou la preuve des données à fournir. A défaut de preuve suffisante, vous risquez d'être soumis au tarif le plus élevé.

Si le certificat d'immatriculation ne contient pas les informations ou les preuves nécessaires, il est important de consulter **d'autres documents** pour trouver ces informations.

Les documents acceptés pour la Turquie sont (mis à part le certificat d'immatriculation):

- Le [Certificat de conformité](#) 10
- La [Plaque du constructeur](#) 11
- Le [Certificat EURO](#) 11

Téléchargez ou scannez les documents attestant des valeurs introduites. TOUS LES DOCUMENTS utilisés à titre informatif DOIVENT ÊTRE TELECHARGES AU PORTAIL DES UTILISATEURS SATELLIC ou SCANNES A UN POINT DE SERVICE. Sans cela, Satellic ne sera pas en mesure de valider les données introduites. La communication des documents corrects vous évitera de payer plus que nécessaire.

L'OBUS EST OBLIGATOIRE SI LE TRACTEUR AFFICHE UNE MASSE MAXIMALE AUTORISEE DE PLUS DE 3,5 TONNES OU POUR LES TRACTEURS DE SEMI-REMORQUE DE CATEGORIE N1 AVEC LE CODE CARROSSERIE BC, INDEPENDAMMENT DE LEUR POIDS.

1. Les données à enregistrer

1.1 Le pays d'origine du véhicule

Le pays d'origine du véhicule est le pays dans lequel votre véhicule est immatriculé. C'est également le pays qui a délivré votre certificat d'immatriculation.

1.2 Le numéro d'immatriculation

Le numéro d'immatriculation figure sur tout certificat d'immatriculation. Vous devez télécharger ou scanner le certificat d'immatriculation ainsi que le numéro d'immatriculation correct afin d'être en règle avec le péage routier belge.

1.3 La Masse Maximale Autorisée du Train

Le champ **MASSE MAXIMALE AUTORISEE DU TRAIN** (MMAT) doit comporter la valeur de l'ensemble du véhicule tracteur et de la remorque.

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour déterminer la masse correcte de votre véhicule. Si votre véhicule **ne peut pas tracter** de remorque, vous ne pouvez pas simplement enregistrer la Masse Maximale Autorisée (MMA: F.1 ou F.2 sur le certificat d'immatriculation). Vous devez prouver que votre véhicule ne peut pas tracter de remorque et que la MMA est le poids maximum autorisé de votre véhicule à l'aide des documents acceptés. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, vous serez soumis au tarif maximum. Vous pouvez prouver que votre véhicule ne peut pas tracter de remorque:

- a) En indiquant que la MMAT (F.3) figurant sur votre certificat d'immatriculation est égale à la MMA (F.1) sur votre certificat d'immatriculation.
- b) En fournissant d'autres documents démontrant que votre MMAT est égale à votre MMA. Dans certains pays, le certificat d'immatriculation comporte un champ F.3 mentionnant la Masse Maximale Autorisée du Train.

Veillez utiliser le schéma ci-dessous pour déterminer la "Masse Maximale Autorisée du Train" de votre véhicule.

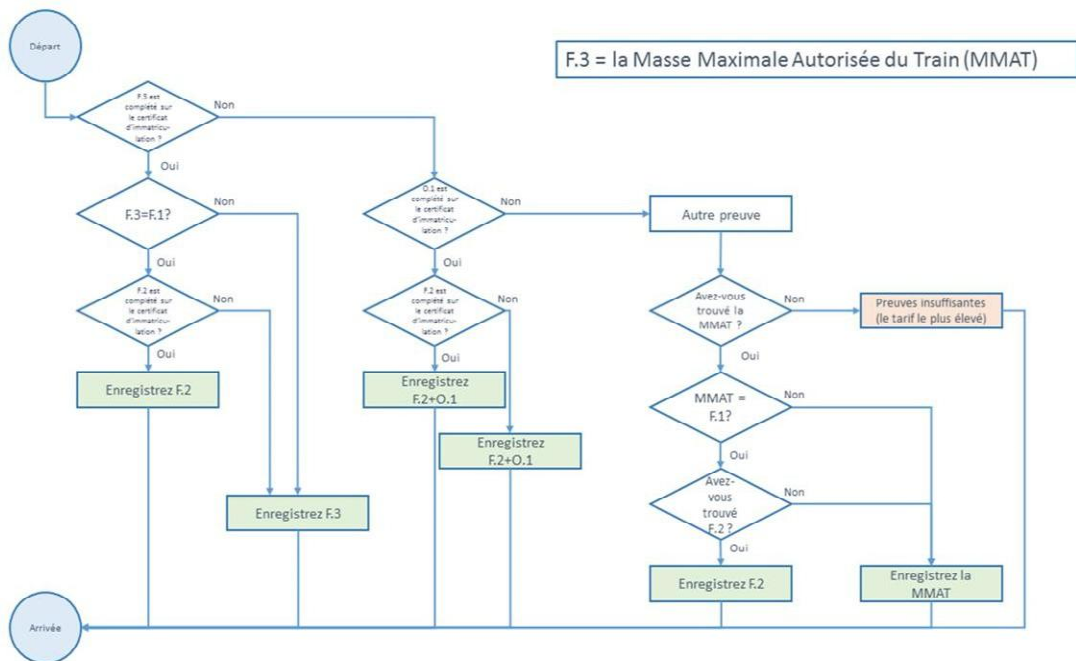


Figure 1. Diagramme expliquant comment déterminer la valeur à encoder dans le système.

Un champ MMAT ou MMRA vide ne suffit pas pour prouver que vous ne pouvez pas tracter de remorque, car ce sont des champs optionnels. Vous pouvez les laisser vides, même si votre véhicule peut tracter une remorque.

Dans certains pays, les documents du véhicule comportent un champ O.1 mentionnant la Masse Maximale Remorquable (MMRA). Si ce champ comporte un nombre, il faudra additionner celui-ci à votre MMA. S'il mentionne clairement "N.A", "--", "0" ou une mention similaire, cela démontre clairement que votre véhicule ne peut pas tracter. Il ne suffit pas que le champ soit vide.

Si votre véhicule **peut tracter** une remorque, vous devrez fournir la MMAT. Il s'agit de la combinaison du véhicule tracteur et de la remorque. Il s'agit de la valeur F.3 qui figure sur le certificat d'immatriculation. Si **la MMAT (F.3) ne figure pas** sur votre certificat d'immatriculation, recherchez la MMRA (O.1) et additionnez cette masse à la MMA (F.1) ou à la MMA adaptée (F.2) si celle-ci est différente.

Si votre certificat d'immatriculation **ne comporte pas la MMRA** (O.1), celle-ci figurera sur d'autres documents (qu'il vous faudra également télécharger ou scanner pendant l'enregistrement). La MMAT de votre véhicule figurera sur votre Certificat de conformité (p.10) ou sur la Plaque du constructeur (p.11).

1.4 La classe d'émission

Norme d'émission

Document sans spécification de norme d'émission

Quand la norme d'émission n'est pas spécifiée dans les documents de bord du véhicule, l'administration fiscale utilise le tableau suivant. Vous y trouverez la catégorie que vous devriez utiliser. Croyez-vous de tomber dans une autre catégorie plus avantageuse pour vous, vous devez demander au constructeur un certificat indiquant la classe d'émission.

NORME D'ÉMISSION DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE N1	
[€ / km]	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION EN BELGIQUE OU À L'ÉTRANGER NORME D'ÉMISSION
Euro 1	1 octobre 1994 - 31 décembre 1997
Euro 2	1 janvier 1998 - 31 décembre 2001
Euro 3	1 janvier 2002 - 31 décembre 2006
Euro 4	1 janvier 2007 - 31 décembre 2011
Euro 5	1 janvier 2012 - 31 août 2016
Euro 6	1 septembre 2016 - une date à fixer par le ministre

POUR LES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE N2	
DATE DE LA PREMIÈRE IMMATRICULATION DU VÉHICULE AU PAYS D'ORIGINE OU À L'ÉTRANGER	NORME D'ÉMISSION
Dès le 1 octobre 1993 jusqu'à et y compris le 30 septembre 1996	Euro I
Dès le 1 octobre 1996 jusqu'à et y compris le 30 septembre 2001	Euro II
Dès le 1 octobre 2001 jusqu'à et y compris le 30 septembre 2006	Euro III
Dès le 1 octobre 2006 jusqu'à et y compris le 31 décembre 2011	Euro IV
Dès le 1 janvier 2012 jusqu'à et y compris 31 août 2016	Euro V
Dès le 1 septembre 2016	Euro VI

POUR LES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE N3	
DATE DE LA PREMIÈRE IMMATRICULATION DU VÉHICULE AU PAYS D'ORIGINE OU À L'ÉTRANGER	NORME D'ÉMISSION
Dès le 1 octobre 1993 jusqu'à et y compris le 30 septembre 1996	Euro I
Dès le 1 octobre 1996 jusqu'à et y compris le 30 septembre 2001	Euro II
Dès le 1 octobre 2001 jusqu'à et y compris le 30 septembre 2006	Euro III
Dès le 1 octobre 2006 jusqu'à et y compris le 30 septembre 2009	Euro IV
Dès le 1 octobre 2009 jusqu'à et y compris le 31 décembre 2013	Euro V
Dès le 1 janvier 2014	Euro VI

Normes d'émission

pour les tracteurs et les véhicules hors route

SI LES PHASES SONT MENTIONNÉES
SUR LES DOCUMENTS D'IMMATRICULATION
DES VÉHICULES HORS ROUTE

PHASES	NORME D'ÉMISSION
Phase I	Euro I
Phase II	Euro II
Phase IIIA	Euro II
Phase IIIB	Euro V
Phase IV	Euro VI

SI LES PHASES OU TIERS NE SONT PAS MENTIONNÉES
SUR LES DOCUMENTS D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

DATE DE LA PREMIÈRE IMMATRICULATION DU VÉHICULE AU PAYS D'ORIGINE OU À L'ÉTRANGER	NORME D'ÉMISSION	NORME D'ÉMISSION	NORME D'ÉMISSION KMH
Dès le 1 janvier 1999 jusqu'à et y compris le 31 décembre 2001	Phase I		Euro I
Dès le 1 janvier 2002 jusqu'à et y compris le 31 décembre 2005	Phase II		Euro II
Dès le 1 janvier 2006 jusqu'à et y compris le 31 décembre 2010	Phase IIIa	Tier 3	Euro III
Dès le 1 janvier 2011 jusqu'à et y compris le 31 décembre 2013	Phase IIIb	Tier 4i	Euro V
Dès le 1 janvier 2014	Phase IV	Tier 4	Euro VI

La classe d'émission est le standard classe européenne où votre véhicule satisfait. La classe d'émission devez vous inscrire comme suit: EURO <numéro>.

Tableau ci-dessus, s'il vous plaît consulter votre classe d'émission minimum à déterminer.

Par exemple: Vous avez un véhicule de première immatriculation le 27 Septembre 1989, puis choisissez pour 'EURO 0'. Avez-vous un véhicule qui pour la première fois enregistré, le 28 Juin 1999, puis choisissez pour 'EURO II'

Pensez-vous que vous êtes dans une plus avantageux pour vous que classe d'émission tombe sous la table, puis l'un des documents suivants sont acceptés:

- A ♦ Le certificat d'immatriculation du véhicule ou
- B ♦ Le Certificat de conformité ou
- C ♦ Le Certificat EURO

2. Où trouver les données

La plupart des données se retrouvent sur le **certificat d'immatriculation**:

- Le **Pays**
- Le **numéro d'immatriculation**
- La **MMAT**

Sinon, vous pouvez trouver la MMAT sur les documents suivants:

- Le Certificat de conformité
- La Plaque du constructeur

- La classe d'émission

Sinon, vous pouvez trouver la classe d'émission sur:

- Le Certificat de conformité
- Le Certificat EURO

3. Aperçu détaillé des documents acceptés

Vous trouverez ci-dessous une description détaillée des documents que Satellic accepte à titre de preuve. Veuillez consulter vos documents et utiliser la description ci-dessous pour trouver les informations nécessaires (Les documents ne doivent pas tous être communiqués, seul le certificat d'immatriculation et les autres documents attestant des valeurs fournies sont obligatoires).

3.1	Version actuelle du certificat d'immatriculation	7
3.2	Comment retrouver les données nécessaires sur le certificat d'immatriculation	8
✓	Numéro d'immatriculation	8
✓	Poids	8
✓	Classe d'émission	9
3.3	Certificat de conformité	10
3.4	Plaque du constructeur	11
3.5	Certificat EURO	11

Veillez à **TELECHARGER** ou **SCANNER CHAQUE DOCUMENT** utilisé pour enregistrer les données obligatoires. Sans ces documents, votre enregistrement ne sera pas validé.

Veillez noter que le **CERTIFICAT D'IMMATRICULATION** est **TOUJOURS REQUIS!**

Si vous ne communiquez **PAS** les preuves **SUFFISANTES** à Satellic, vous serez soumis au taux maximum jusqu'à présentation de tous les justificatifs.

3.1 Version actuelle du certificat d'immatriculation dans la Turquie

(Y.1) VERİLEĞİ İL / İLÇE KARŞIYAKA			(Y.4) T.C. KİMLİK NO / VERGİ NO 4860183879		
(A.1) PLAKA [REDACTED]	(B.1) İLK TESCİL TARİHİ 04-01-2016		(C.1.1) MOTAD / TİCARİ İNVA [REDACTED]		
(Y.2) TESCİL SIRA NO 010409400647160	(C.1) TESCİL TARİHİ 04-01-2016		(C.1.2) ADI [REDACTED]		
(D.1) MARKANI RENAULT	(D.2) TİPİ 24		(C.1.3) ADRESİ [REDACTED]		
(D.3) TİCARİ ADI T	(D.4) MODEL YILI 2015	(J) ARAÇ SINIFI N3	(Z.1) ARAÇ ÜZERİNDE İKAZ VE MENFAATİ BULUNANLAR		
(D.5) CİNSİ ÇEKİCİ (Yarı Römork Çekicisi)	(E) RENGİ BEYAZ		(Z.3.1) NOTER SATIŞ TARİHİ		
(P.1) MOTOR NO 372950			(Z.3.2) NOTER SATIŞ NO		
(E) ŞASE NO [REDACTED]			(Z.3.3) NOTERİN ADI		
(G.1) NET AĞIRLIĞI 7400 kg	(F.1) AZAMI YÜKLÜ AĞIRLIĞI 18000 kg		(Z.2) DİĞER BİLGİLER CONTINENTAL MARKA DİJİTAL MARKA4131909 NOLU TAKI MEVCUTTUR.		
(G.2) KATAR AĞIRLIĞI 40000 kg	(G.3) RÖMORK AZAMI YÜKLÜ AĞIRLIĞI 1500 750 kg		(Z.4) NOTER MÜHÜR-İMZA 		
(S.1) NOLUK SAYISI (Sürüşhahı) 3	(S.2) AYAKTA YOLCU SAYISI		(Y.5) ONAYLAYAN İMZA [REDACTED]		
(P.2) NİJİNDEKİ HACMİ 10837 cm³	(P.3) MOTOR GÜCÜ --- kW		(E) BELGE SERİSİ NO 670237		
(P.4) TAKT CİNSİ Dizel	(Q) GÜÇ AĞIRLIK ORANI (Kilowatt/kg) 0				
(V.1) KULLANIM AMAÇI Yük Nakli - TİCARİ	(K) TİP ONAY NO TR-2007/461283311				



VERİLEĞİ İL / İLÇE İl/ilçe Province/County KARŞIYAKA		ARACIN MUAYENESİ	
TESCİL PLAKA NO Registration Number [REDACTED]	/...../20... tarihinde kabul geçirilmiştir.	
TRAFİK ÇIKIŞ TARİHİ The Date of Usage on traffic 04-01-2016		[REDACTED] Muayene İstasyonu Makbul / Future No:	
MARKANI Make RENAULT		Araç Muayene Pulu Tarih:/...../20...	
MODEL YILI Model Year 2015	/...../20... tarihinde kabul geçirilmiştir.	
CİNSİ Grade ÇEKİCİ (Yarı Römork Çekicisi)		[REDACTED] Muayene İstasyonu Makbul / Future No:	
TİPİ Type 24		Araç Muayene Pulu Tarih:/...../20...	
RENGİ Colour BEYAZ	/...../20... tarihinde kabul geçirilmiştir.	
MOTOR NO Engine Number 372950		[REDACTED] Muayene İstasyonu Makbul / Future No:	
ŞASE NO Identification Number [REDACTED]		Araç Muayene Pulu Tarih:/...../20...	
İLK MUAYENE GEÇERLİLİK SÜRESİ First Test Expiry Date 25-11-2016 //20...	/...../20... tarihinde kabul geçirilmiştir.	
SEFERBERLİK EMRİ Mobilization Group [REDACTED]		[REDACTED] Muayene İstasyonu Makbul / Future No:	
ONAYLAYAN (İMZA) Valdator (English No Signature) [REDACTED]	BELGE SERİSİ : BF Serial Number N: 192868	Araç Muayene Pulu Tarih:/...../20...	



3.2 Comment retrouver les données nécessaires sur le certificat d'immatriculation

✓ Numéro d'immatriculation

Votre numéro d'immatriculation se trouve sur la première page de votre document (voir 1 A Plaka)..

(Y.1) VERİLDİĞİ İL / İLÇE		
(A.1) PLAKA	(B.1) İLK TESCİL TARİHİ	
[REDACTED]	04-01-2016	
(V.2) TESCİL SIRA NO	(İ.2) TESCİL TARİHİ	
[REDACTED] 50	04-01-2016	
(D.1) MARKASI	(D.2) TİPİ	
RENAULT	24	
(D.3) TİCARİ ADI	(D.4) MODEL YILI	(E) ARAÇ SINIFI
T	2015	N3
(D.5) CİNSİ	(R) RENGİ	

Numéro d'immatriculation

📄 Poids

- **ETAPE 1.** Vérifiez si la valeur pour la Masse Maximale Autorisée (MMA) dans le champ AZAMI YUKLU AGIRLIGI est plus de 3,5t. Si c'est pas le cas, vous n'êtes pas soumis au nouveau système de prélèvement kilométrique. Si c'est le cas continuez avec l'étape 2.
- **ETAPE 2.** Vérifiez la valeur pour la Masse Maximale Autorisée du Train (MMAT) dans le champ (G) KATAR AGIRLIGI.
- **ETAPE 3.** Si vous ne trouvez pas la valeur pour la MMAT dans l'étape 2 (le champ G est vide), vous avez besoin de documents supplémentaires pour prouver le poids pour votre véhicule. Vérifiez le Certificat de Conformité (p.10) et la Plaque du constructeur (p.11).

(Y.1) VERİLDİĞİ İL / İLÇE		
KARŞIYAKA		
(A.1) PLAKA	(B.1) İLK TESCİL TARİHİ	
[REDACTED]	04-01-2016	
(V.2) TESCİL SIRA NO	(İ.2) TESCİL TARİHİ	
010409400647160	04-01-2016	
(D.1) MARKASI	(D.2) TİPİ	
RENAULT	24	
(D.3) TİCARİ ADI	(D.4) MODEL YILI	(E) ARAÇ SINIFI
T	2015	N3
(D.5) CİNSİ	(R) RENGİ	
ÇEKİCİ (Yarı Römork Çekirisi)	BEYAZ	
(F.1) MOTOR NO	372950	
(E) ŞASE NO	[REDACTED]	
(G.1) NET AĞIRLIĞI	(F.2) AZAMI YÜKLU AĞIRLIĞI	
7400 kg	18000 kg	
(G.2) KATAR AĞIRLIĞI	(G.3) RÖMORK AZAMI YÜKLU AĞIRLIĞI	
40000 kg	15000 750 kg	
(S.1) KOLTUK SAYISI (dur.Datı)	(S.2) AYNI ZAMANDA YOLCU SAYISI	
2		
(P.1) SİLİNDİR HACMİ	(F.2) MOTOR GÜCÜ	
10837 cm ³		
(P.2) YAKIT CİNSİ	(Q) GÜÇ AĞIRLIK ORANI (Motor Gücü)	
Dizel	0 kg/kW	
(V.3) KULLANIM AMAÇI	(K) TİP ONAY NO	
Yük Taahhüt - TİCARİ	TR 2007/46528/2007	

F1 MMA

F3 MMAT

✓ **Classe d'émission**

- **ETAPE 1** Fournissez svp des documents supplémentaires. Regardez le Certificat de Conformité (p.10) ou le Certificat EURO (p.11) ou comparez le tableau avec la classe d'émission (p.4) avec la date de l'immatriculation (première mise en circulation).

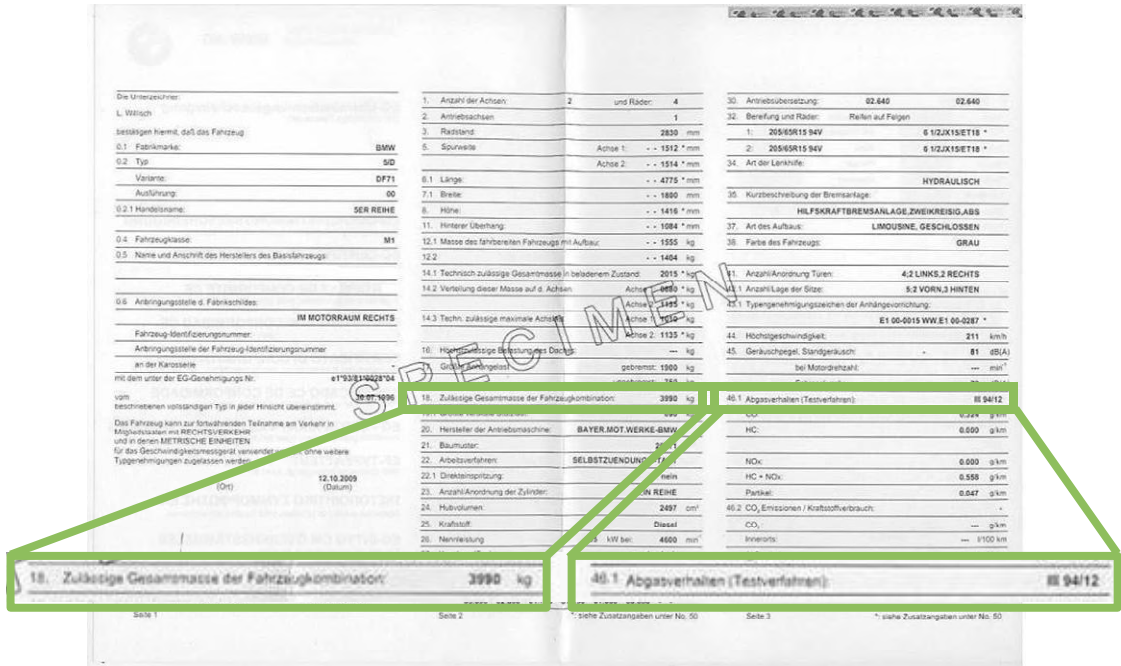
(Y.) VERİLEĞİ EL / RÜÇE KARSIYAKA		
(A.) PLAKA [REDACTED]	(B.) İLK TESCİL TARİHİ 04-01-2016	
(Y.) TESCİL SIRA NO 010409400647160	(İ) TESCİL YARHI [REDACTED]	
(D.) MARKANI RENAULT	(D.) TİPİ 24	
(D.) TİCARİ ADI T	(D-4) MODEL YILI 2015	(E) ARAÇ SINIFI N3
(D-5) CİNSİ ÇEKİCİ (Yarı Römork Çekirisi)	(R) RENGİ BEYAZ	
(F.) MOTOR NO 372950		
(E) ŞASE NO [REDACTED]		
(G.) NET AĞIRLIĞI 7400 kg	(F-1) AZAMI YÜKLÜ AĞIRLIĞI 18000 kg	
(G-1) KATAR AĞIRLIĞI 40000 kg	(G-2) RÖMORK AZAMI YÜKLÜ AĞIRLIĞI 1500 750 kg	
(S-1) KOLTUK SAYISI (süz./delik) 2	(S-2) AYAKTA YOLCU SAYISI	
(P-1) SİLİNDER HACMİ 10837 cm ³	(P-2) MOTOR GÜCÜ 0 kW	
(P-3) TAKİT CİNSİ Dişli	(Q) GÜÇ AĞIRLIK ORANI (kW/t) 0 kW/t	
(Y-3) KULLANIM AMAÇI	(K) TİP ONAY NO	
YÜR. MAK. - TİCARİ TR 32002/4687833011		

**Date de première
l'immatriculation**

Si vous n'avez **PAS TROUVE** toutes les données nécessaires pendant l'enregistrement, veuillez consulter le Certificat de conformité [p.10], la plaque du constructeur [p.11] et le certificat EURO [p.11].

3.3 Certificat de conformité

Le certificat de conformité est délivré par le fabricant de votre véhicule. Il est similaire à l'un des documents ci-dessous:

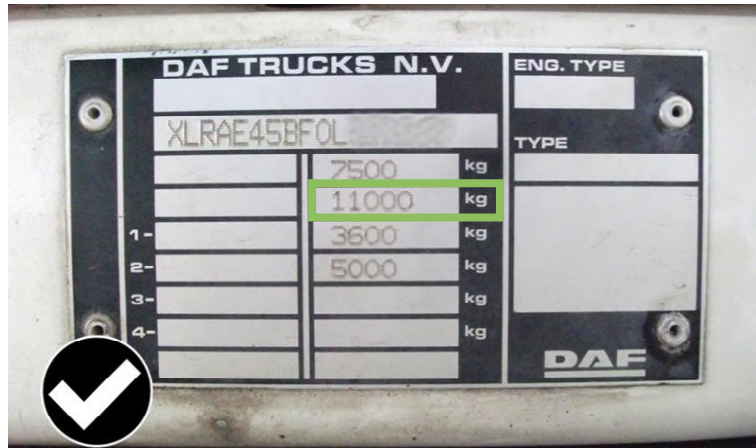


Le document comporte les champs suivants:

	Délivré en 2009 ou avant	Délivré en 2009 ou après
MMAT	Champ 18	Champ 17.4, sinon remplis 16.4
Classe d'émission	Champ 46.1*	Champ 47

3.4 Plaque du constructeur

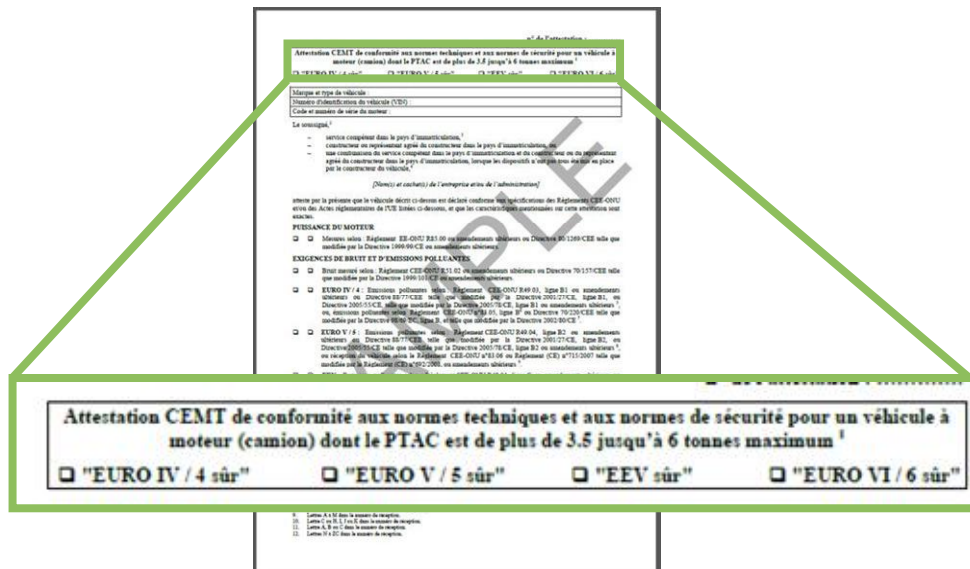
La plaque du constructeur ou plaque NIV est une plaque métallique fixée au châssis de votre véhicule. Elle comporte non seulement le numéro d'identification du véhicule (NIV), mais également les valeurs de masse du véhicule. Cette plaque est fabriquée par votre constructeur du véhicule. Elle devrait ressembler à la plaque ci-dessous:



Cette plaque présente les mêmes dimensions dans toute l'Europe. En général, elle comporte deux colonnes comportant les masses (toujours utiliser la colonne de droite). La **seconde ligne** est la valeur à droite au-dessus de la charge par essieu et comporte toujours la MMAT.

3.5 Certificat EURO

Le Certificat EURO est un certificat attestant de la classe d'émission de votre véhicule. Il est obligatoire pour tout transport CEMT (ou ECMT). Il peut être établi en différentes langues mais se présente toujours comme ci-dessous:



Le cadre en haut de la page comporte la classe d'émission de votre véhicule (le champ pertinent est coché).

